



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 37/2018

Vevey, le 6 décembre 2018

Communication sur la remise en service du Wi-Fi gratuit à Vevey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, il convient de souligner qu'il y a plusieurs réseaux Wi-Fi gérés par la DSI. Premièrement, un réseau Wi-Fi gratuit qui était mis à disposition des habitants et des touristes sur les bords du lac, sur des places de la ville et dans les bâtiments communaux et qui a été arrêté début 2018. Deuxièmement, des Wi-Fi administratifs, accessibles dans les bâtiments communaux, toujours en service, et permettant l'accès à internet, voire au réseau de la ville avec un système d'authentification plus poussé. Il a ainsi été pris comme décision, après mûre réflexion, de séparer dans les comptes le Wi-Fi en deux catégories, un Wi-Fi interne pour l'administration et l'autre externe pour le grand public.

Suite notamment aux réactions du Conseil communal après l'arrêt du Wi-Fi, décidé fin 2017 après la réduction du budget qui devait permettre de remplacer les anciennes antennes, la DSI a recherché une nouvelle solution plus économique pour pouvoir à nouveau offrir un Wi-Fi gratuit à Vevey. L'objectif était ainsi de trouver une solution permettant de remplacer les nombreux équipements en fin de vie du Wi-Fi gratuit tout en respectant l'enveloppe réduite votée par le Conseil communal. Il fallait de plus pouvoir travailler avec une société ayant de solides compétences dans le domaine du Wi-Fi et de la communication, ainsi que des références sérieuses.

Finalement, dans les quatre solutions étudiées par la DSI parmi des prestataires actifs dans ce domaine, seule une, l'offre de la société Wifx du parc technologique d'Yverdon-les-Bains rentrait dans le budget restreint du Wi-Fi. Il ne s'agissait cependant pas d'une offre au rabais, la société Wifx ayant une forte expérience dans le domaine des liaisons informatiques, de la fourniture d'accès à internet et du Wi-Fi. Parmi ses références, on peut par exemple citer le Wi-Fi de La Tour-de-Peilz, mis en place par cette société.

Sur la base de la proposition de la société Wifx mise en avant par la DSI, la Municipalité a ainsi décidé de lui confier ces travaux de remise en service du Wi-Fi gratuit dans les espaces précédemment couverts. De nouveaux équipements remplaceront les anciens et vont être installés à partir de la seconde moitié du mois de novembre pour rétablir le Wi-Fi gratuit dans la ville.

ASPECT SANITAIRE

Des inquiétudes ayant été émises au sein du Conseil communal concernant la dangerosité des ondes Wi-Fi, citons ces quelques phrases de Wikipédia se rapportant à cette problématique :

"Le Wi-Fi apparaît au moment où se développent des interrogations sur l'impact des radiofréquences sur la santé humaine. Des débats scientifiques se sont multipliés autour du téléphone mobile, et le débat s'est étendu à l'ensemble des technologies radio reposant sur les

micro-ondes, notamment les technologies GSM, WiMAX, UMTS (la 3G), ou encore HSDPA (la 3G+), DECT, et le Wi-Fi.

Les ondes émises par les équipements Wi-Fi se diffusent dans l'ensemble de l'environnement, mais la fréquence relativement élevée de ces ondes (2,4 GHz) les font mal traverser les murs. En outre, la puissance émise par les équipements Wi-Fi (~30 mW) est vingt fois moindre que celle émise par les téléphones mobiles (~600 mW).

De plus, le téléphone est généralement tenu à proximité immédiate du cerveau, ce qui n'est pas le cas de tous les équipements émettant des ondes Wi-Fi (les box internet ou les téléphones avec micro et écouteur filaires). À une dizaine de centimètres, la densité de puissance du signal est déjà fortement atténuée ...

Malgré la permanence d'exposition, les effets thermiques des ondes Wi-Fi sont reconnus comme étant négligeables.

Plusieurs organismes ont réalisé des études des effets sur la santé du Wi-Fi, et ont, dans un premier temps, majoritairement conclu qu'il n'y avait aucune raison de craindre que le Wi-Fi soit dangereux pour la santé dans le cadre d'une utilisation normale... "

En résumé si le Wi-Fi contribue assurément à l'électro-smog, sa puissance limitée par rapport à la téléphonie mobile et la distance plus grande de ces équipements avec le cerveau de l'utilisateur (par rapport avec un téléphone mobile qu'on colle à l'oreille) semble limiter très nettement le souci sanitaire que pourrait poser cette technologie.

RESUME

Avec la solution proposée par la société Wifx, la remise en service du Wi-Fi gratuit à Vevey au 15.12.2018 va pouvoir se faire en respectant, même en repartant à neuf fin 2018 – début 2019, le budget annuel de CHF 22'000.-.

Sur cette base, la Municipalité a décidé de rétablir le Wi-Fi gratuit en Ville de Vevey, dans cette forme qui respecte la volonté d'économies du Conseil communal et l'intérêt pour la population, les touristes et les clients du camping ou de la piscine, de disposer de cette prestation.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 novembre 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique Elina Leimgruber Secrétaire adj. Pascale Bacher

